

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2023 À 15 H À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME VÉRONIQUE FORTIN.**

**Sont présents à la séance : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini et M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.**

**Est absent à cette séance : M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine.**

**Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.**

## **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame Véronique Fortin, vice-présidente, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h.

Résolution 2023-11-3132

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Véronique Fortin fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Élections 2024
  - 3.1 Nomination d'un président d'élection
  - 3.2 Nomination d'un secrétaire d'élection
  - 3.3 Élection du président du conseil d'administration
  - 3.4 Élection du vice-président du conseil d'administration
  - 3.5 Élection du secrétaire-trésorier du conseil d'administration
4. Procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2023
  - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2023
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2023
5. Correspondance
  - 5.1 Résolution de la MRC de Maria-Chapdelaine – Approbation des prévisions budgétaires 2024 de la RMR
  - 5.2 Résolution de la MRC du Domaine-du-Roy – Approbation des prévisions budgétaires 2024 de la RMR
  - 5.3 Résolution de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Approbation des prévisions budgétaires 2024 de la RMR
6. Lieux d'enfouissement technique (LET)
  - 6.1 Octroi de mandat – Services professionnels – Réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des bureaux et du chantier pour la construction de nouvelles cellules et recouvrement final phase V au LET d'Hébertville-Station

- 6.2 Octroi de mandat – Services professionnels pour la surveillance de bureau et de l'assurance qualité géosynthétique pour le recouvrement final de la phase IV – Augmentation du mandat au LET d'Hébertville-Station
- 6.3 Octroi de mandat – Formation sur les odeurs au LET d'Hébertville-Station
- 6.4 Octroi de mandat – Mise à niveau des portails de détection de radiation au LET d'Hébertville-Station
- 6.5 Octroi de contrat – Entretien hivernal du chemin d'accès du LET et LES de l'Ascension-de-Notre-Seigneur
7. Plans d'opération
  - 7.1 Centres de compostage
    - 7.1.1 Octroi de contrat - Entretien mécanique pour la chargeuse sur roues au centre de compostage de Dolbeau-Mistassini
    - 7.1.2 Octroi de contrat – Achat d'un système de filtration de cabine pour la chargeuse sur roues au centre de compostage de Dolbeau-Mistassini
  - 7.2 Centres de transfert
    - 7.2.1 Octroi de mandat – Achat, installation et réparation de portes de garage au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini
  - 7.3 Centre de traitement des boues de fosses septiques (DAB)
    - 7.3.1 Octroi de mandat – Réfection du système électrique
    - 7.3.2 Octroi de mandat – Nettoyage des réservoirs souterrains
8. Ressources humaines
  - 8.1 Approbation des conditions de travail 2024
9. Communications, programmes et services
  - 9.1 Autorisation – Versement des compensations rétroactives – Lac Bellevue
10. Finances
  - 10.1 Approbation de la liste des déboursés de mois de septembre 2023
  - 10.2 Approbation de la liste des engagements du mois de septembre 2023 du directeur général
  - 10.3 Approbation de la liste des engagements du mois de septembre 2023 du directeur général adjoint
  - 10.4 Autorisation – Soutien au projet Réemploi+ pour 2024 : Quatrième année de l'entente
  - 10.5 Autorisation de remboursement pour le programme Mitacs
11. Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions pour les citoyens
14. Date et lieu de la prochaine assemblée (6 décembre à Alma)
15. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

### **3. ÉLECTIONS 2024**

#### **3.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Ce point est reporté au conseil d'administration du 6 décembre 2023.

#### **3.2 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

Ce point est reporté au conseil d'administration du 6 décembre 2023.

#### **3.3 ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ce point est reporté au conseil d'administration du 6 décembre 2023.

#### **3.4 ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ce point est reporté au conseil d'administration du 6 décembre 2023.

#### **3.5 ÉLECTION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ce point est reporté au conseil d'administration du 6 décembre 2023.

### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2023**

Résolution 2023-11-3133

#### **4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2023.

Résolution 2023-11-3134

#### **4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2023.

## 5. CORRESPONDANCE

### 5.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE LA RMR

La MRC de Maria-Chapdelaine, par sa résolution numéro 242-10-23, communique son approbation pour les prévisions budgétaires 2024 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

### 5.2 RÉSOLUTION DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE LA RMR

La MRC du Domaine-du-Roy, par sa résolution numéro 2023-281, communique son approbation pour les prévisions budgétaires 2024 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

### 5.3 RÉSOLUTION DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE LA RMR

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est, par sa résolution numéro 11528-10-2023, communique son approbation pour les prévisions budgétaires 2024 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

## 6. LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2023-11-3135

### 6.1 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES BUREAUX ET DU CHANTIER POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES CELLULES ET RECOUVREMENT FINAL PHASE V AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une firme pour la préparation du rapport technique, des plans et devis, pour la surveillance de chantier, pour le recouvrement final phase V et pour l'aménagement de nouvelles cellules au LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et qu'une firme spécialisée dans ce domaine a déposé une soumission;

ATTENDU QUE dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil utilise le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 936.0.1 ou à l'article 936.0.1.1.

ATTENDU QUE la firme WSP a obtenu les résultats satisfaisants tel que stipulé dans le code municipal (pointage intérimaire minimal de 70);

Entreprise	Prix (incluant les taxes)
WSP Canada inc.	189 547,79 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat concernant les services professionnels pour la réalisation des plans et devis, pour la surveillance des bureaux et du chantier, pour la construction de nouvelles cellules et pour le recouvrement final phase V au LET d'Hébertville-Station à la firme WSP Canada inc. pour un montant de 189 547,79 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site et à même la réserve financière pour la construction de cellules.

Résolution 2023-11-3136

**6.2 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE BUREAU ET DE L'ASSURANCE QUALITÉ GÉOSYNTHÉTIQUE POUR LE RECOUVREMENT FINAL DE LA PHASE IV – AUGMENTATION DU MANDAT AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE pour faire suite à la résolution n° 2023-07-3074 en lien avec la surveillance pour les travaux de recouvrement final de la phase IV au LET d'Hébertville-Station, un dépassement du coût pour celle-ci est à prévoir afin de finaliser le mandat;

ATTENDU QUE certains facteurs justifient ce surplus;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'attribuer une somme supplémentaire pour la suite des travaux de surveillance à la firme WSP;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
WSP	10 426,51 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat concernant les services professionnels pour la surveillance de bureau et de l'assurance qualité géosynthétique pour le recouvrement final de la phase IV et pour l'augmentation du mandat au LET d'Hébertville-Station à WSP pour un montant de 10 426,51 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture de site.

Résolution 2023-11-3137

**6.3 OCTROI DE MANDAT – FORMATION SUR LES ODEURS AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE la Régie désire former un groupe de personnes (personnel de la Régie et voisins du site) à la détection d'odeurs au LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a demandé une soumission à une organisation spécialisée dans le domaine :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Investissement Québec (CRIQ)	14 775,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la formation sur les odeurs au LET d'Hébertville-Station à Investissement Québec pour un montant de 14 775,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-11-3138

**6.4 OCTROI DE MANDAT – MISE À NIVEAU DES PORTAILS DE DÉTECTION DE RADIATION AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à l'achat d'un ensemble d'optimisation pour une des deux balances au LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE cette acquisition est pour permettre une surveillance continue des chargements effectués au site répondant ainsi aux exigences du REIMR;

ATTENDU QUE la Régie veut agir préventivement en évitant une situation problématique de bris inattendus pouvant entraîner une incapacité à effectuer une surveillance des matières radioactives pendant un délai prolongé;

ATTENDU QUE l'optimisation des systèmes de détection de balance prévoit une économie de 10 000 \$ par rapport au changement complet des deux systèmes existants;

ATTENDU QU'une firme spécialisée dans ce domaine a été invitée à soumettre un prix;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Qualité NDE Itée (QNDE)	30 322,36 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la mise à niveau des portails de détection de radiation au LET d'Hébertville-Station à Qualité NDE Itée (QNDE) pour un montant de 30 322,36 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-11-3139

**6.5 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN D'ACCÈS DU LET ET LES DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR**

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à l'entretien hivernal du chemin d'accès du lieu d'enfouissement technique (LET) et sanitaire (LES) de l'Ascension-de-Notre-Seigneur;

ATTENDU QUE les coûts pour l'entretien du chemin sont partagés entre la Régie et la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit la seule dans ce secteur à déneiger la route d'accès menant aux installations du site;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Terrassement Belleau	25 294,50 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'entretien hivernal du chemin d'accès du LET et LES de l'Ascension-de-Notre-Seigneur à Terrassement Belleau pour un montant de 25 294,50 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023 et 2024.

**7. PLANS D'OPÉRATION**

**7.1 CENTRES DE COMPOSTAGE**

Résolution 2023-11-3140

**7.1.1 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN MÉCANIQUE POUR LA CHARGEUSE SUR ROUES AU CENTRE DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI**

ATTENDU QUE la Régie désire renouveler l'entente d'entretien mécanique pour la chargeuse sur roues du centre de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE cet entretien s'avère nécessaire afin de garder une maintenance des équipements lourds lors des opérations courantes sur le site;

ATTENDU QUE le fournisseur offre une main-d'œuvre spécialisée dans les produits Liebherr et fournit uniquement des pièces d'origine;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Régie a invité une seule entreprise à soumettre un prix;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Liebherr Canada Itée	34 492,50 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'entretien mécanique de la chargeuse sur roues au centre de compostage de Dolbeau-Mistassini à Liebherr Canada Itée pour un montant de 34 492,50 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023, 2024, 2025 et 2026.

Résolution 2023-11-3141

**7.1.2 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN SYSTÈME DE FILTRATION DE CABINE POUR LA CHARGEUSE SUR ROUES AU CENTRE DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI**

ATTENDU QUE la Régie désire faire l'acquisition d'un système de filtration et de mise sous pression;

ATTENDU QUE ce système résolve une problématique récurrente de filtration d'air et d'odeur dans la cabine de la chargeuse sur roues du centre de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise, soit Propulsa Innovations à soumettre un prix pour leur système *Epura Cabine Charbon*;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Propulsa Innovations (Epura Cabine)	20 091,65 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'achat d'un système de filtration de cabine pour la chargeuse sur roues au centre de compostage de Dolbeau-Mistassini à Propulsa Innovations pour un montant de 20 091,65 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2023 et financées par le fonctionnement.

## 7.2 CENTRES DE TRANSFERT

Résolution 2023-11-3142

### 7.2.1 OCTROI DE MANDAT – ACHAT, INSTALLATION ET RÉPARATION DE PORTES DE GARAGE AU CENTRE DE TRANSFERT DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à la réparation des portes de garage du dôme au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QU'à la suite d'une inspection, des bris majeurs ont été décelés;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise à soumettre un prix pour le remplacement et la réparation de ces portes;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Les Portes Régionales	20 457,27 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'achat, l'installation et la réparation des portes de garage au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini à l'entreprise Les Portes Régionales pour un montant de 20 457,27 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des opérations du centre de transfert de Dolbeau-Mistassini.

## 7.3 CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB)

Résolution 2023-11-3143

### 7.3.1 OCTROI DE MANDAT – RÉFECTION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

ATTENDU QUE la Régie est dans un processus d'analyse globale pour son infrastructure au centre de traitement des boues de fosses septiques (DAB) et désire une réfection du système électrique;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise, pour les besoins spécifiques de ce projet, à soumettre un prix;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
L. Demers et Fils inc.	22 500,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de réfection du système électrique au centre de traitement des boues de fosses septiques (DAB) de Dolbeau-Mistassini à l'entreprise L. Demers et Fils inc. pour un montant de 22 500,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-11-3144

### **7.3.2 OCTROI DE MANDAT – NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS SOUTERRAINS**

ATTENDU QUE la Régie désire procéder au nettoyage des deux bassins de réception des boues de fosses septiques pour son plan d'opération situé à Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise spécialisée dans ce domaine à soumettre un prix;

<b>Entreprise</b>	<b>Coût (incluant les taxes)</b>
Environnement Sanivac	11 250,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le nettoyage des réservoirs souterrains au centre de traitement des boues de fosses septiques (DAB) de Dolbeau-Mistassini à Environnement Sanivac pour un montant de 11 250,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

## **8. RESSOURCES HUMAINES**

Résolution 2023-11-3145

### **8.1 APPROBATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL 2024**

CONSIDÉRANT la démarche de révision des conditions de travail des employés et des cadres de la RMR réalisée au courant de l'année 2023;

CONSIDÉRANT le sondage de satisfaction et l'analyse faits par le consultant externe, la direction et le comité des ressources humaines et communications de la RMR pour la mise à niveau des conditions de travail du personnel de l'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines et communications;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à appliquer, selon la démarche de révision, les conditions de travail 2024 suivantes :

- Diminution de 14 à 10 échelons pour les classes salariales 1 à 8 (production et administration);
- Ajustement de la rémunération de 0,50 \$/h;
- Utilisation de la formule suivante pour l'augmentation de la grille salariale : min. 2 %, plus 50 % du surplus de la moyenne de l'inflation des 12 derniers mois précédents l'exercice budgétaire;
- Modification des modalités de changement d'échelon : augmentation d'un échelon annuellement à date fixe;
- Modification de la date de majoration des échelles salariales, de changement d'échelon et de renouvellement des banques, le premier dimanche de décembre;
- Modification de l'année de référence pour le calcul des vacances, soit du 1<sup>er</sup> décembre au 30 novembre;
- Ajout d'un jour férié en 2024 et un autre en 2025, effectifs pour la période des fêtes;
- Ajout d'heures de congé pour affaires personnelles pour l'entente des employés : 9 h en 2024 et 9 h en 2025 pour un horaire de 40 h de travail, au prorata pour les horaires différents;
- Bonification de l'offre de vacances aux employés et aux cadres selon le tableau recommandé par le comité des ressources humaines et des communications;
- Ajout d'une prime de fin de semaine de 2,00 \$/h.

## 9. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2023-11-3146

Régie des matières résiduelles  
du Lac Saint-Jean

### 9.1 AUTORISATION – VERSEMENT DES COMPENSATIONS RÉTROACTIVES – LAC BELLEVUE

ATTENDU QUE l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) pour l'implantation du LET, pour laquelle la Régie a obtenu un décret, a évalué les impacts dans les secteurs voisins du site comme étant faibles;

ATTENDU QUE la RMR a signé une entente de partenariat avec les municipalités hôtes du LET, à qui elle verse des compensations en lien avec les impacts résiduels résultant de la présence ou de l'exploitation du LET;

ATTENDU QUE dans le cadre du processus de consultation de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'agrandissement du LET, les principales préoccupations soulevées par les voisins du LET sont en lien avec des dérangements liés aux activités actuelles;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la Régie sont conscients et sensibles aux réalités des citoyens vivants à proximité du site et qu'ils mandatent l'équipe pour réaliser une démarche favorisant la cohabitation avec les secteurs voisins et explorer un programme de compensation financière basé sur des dérangements réels,

1943

ATTENDU QUE ce programme vise à offrir une compensation financière en contrepartie des dérangements générés par les activités du lieu d'enfouissement d'Hébertville-Station (LET);

ATTENDU QUE par le versement d'une compensation financière, la Régie reconnaît que les activités du LET causent des dérangements;

ATTENDU QU'uniquement les propriétés sur lesquelles sont construites les habitations sont admissibles, le calcul étant effectué à partir de la date d'acquisition des propriétés ou de la construction d'une habitation;

ATTENDU QU'en contrepartie, chaque propriétaire admissible ayant signifié son intérêt à se prévaloir dudit programme a signé une quittance complète et finale;

ATTENDU QUE le programme est rétroactif pour la période de septembre 2014 au 31 décembre 2022;

Propriétaire	Date d'acquisition ou construction	Nombre d'années admissibles	Montant à verser
Propriétaire 10	2008-01-22	9	4 050,00 \$
Propriétaire 12	2015-01-05	8	3 600,00 \$
Propriétaire 14	2002-03-28	9	4 050,00 \$
Propriétaire 16	2008-01-22	9	4 050,00 \$
<b>Grand total</b>			<b>15 750,00 \$</b>

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder au versement des compensations rétroactives aux propriétaires, mentionnés précédemment, du lac Bellevue.

Il est en outre résolu que ces sommes soient assumées par le budget d'exploitation du LET d'Hébertville-Station.

## 10. FINANCES

### Résolution 2023-11-3147

#### 10.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DE MOIS DE SEPTEMBRE 2023

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 31 septembre 2023				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE SEPTEMBRE				
	Chèques et paiements # 20 074 à 20 301		30 456,29 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE SEPTEMBRE				
	SSQ, Téléus, Microsoft 365 et Hydro Québec de septembre		2 147 221,87 \$	p. 2 à 45
			43 275,39 \$	p. 46 à 47
LISTE DES RETRAITS DE SEPTEMBRE				
Visa Desjardins	Frais d'aout	2023-09-28	904,65 \$	p. 48 à 49
BENEVA inc.	Assurances collectives de septembre	2023-09-10	23 669,83 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-Notre-Dame	2023-09-09	114,76 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écotech de Saint-Félicien	2023-09-14	126,42 \$	
Bell Canada	Bell Mobility	2023-09-22	1 599,94 \$	
9878-3184 Québec inc.	IC Cloud	2023-09-15	374,71 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2023-09-05	682,45 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2023-09-05	86,13 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Utina	2023-09-05	7 533,52 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2023-09-14	187,94 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2023-09-27	3 365,04 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Oubrou-Méassan	2023-09-28	837,72 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2023-09-28	210,61 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2023-09-28	149,75 \$	
SALARIES PAUVÉS LE 7 SEPTEMBRE				
	Salaires période se terminant le 2 septembre et paie élus d'aout		79 520,31 \$	
SALARIES PAUVÉS LE 14 SEPTEMBRE				
	Salaires période se terminant le 8 septembre		75 947,02 \$	
SALARIES PAUVÉS LE 21 SEPTEMBRE				
	Salaires période se terminant le 16 septembre		73 061,88 \$	
SALARIES PAUVÉS LE 28 SEPTEMBRE				
	Salaires période se terminant le 23 septembre		72 123,24 \$	
ROSENO PAUVÉS LE 22 SEPTEMBRE				
	Remise d'aout		53 434,59 \$	
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE LE 19 SEPTEMBRE				
	Remise d'aout		5 293,94 \$	
FTQ PAUVÉS LE 12 SEPTEMBRE				
	Remise d'aout		4 305,00 \$	
CDS PAUVÉS LE 12 SEPTEMBRE				
	Remise d'aout		720,75 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAUVÉS LE 15 SEPTEMBRE				
	Période du 1er au 15 septembre		84 496,06 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAUVÉS LE 29 SEPTEMBRE				
	Période du 16 au 30 septembre		77 412,23 \$	
			<b>2 786 992,12 \$</b>	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		35 727,44 \$	p. 50
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		203 209,68 \$	p. 51 à 56
	Dépenses approuvées par résolution		528 036,99 \$	p. 57 à 58

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de septembre 2023 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 786 912,12 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

---

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2023-11-3148

**10.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 35 727,44 \$ pour le mois de septembre 2023;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de septembre 2023 du directeur général.

Résolution 2023-11-3149

**10.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de septembre 2023 de 203 209,68 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de septembre 2023 du directeur général adjoint.

Résolution 2023-11-3150

**10.4 AUTORISATION – SOUTIEN AU PROJET RÉEMPLOI+ POUR 2024 :  
QUATRIÈME ANNÉE DE L'ENTENTE**

ATTENDU QUE la Régie est à la base de la fondation du projet Réemploi+ qui consiste à mettre en place un système et une filière permettant de récupérer des objets ou matières de notre réseau d'écocentres entre autres avant qu'ils ne soient jetés afin de leur donner une seconde vie;

ATTENDU QUE des organismes ou ministères ont confirmé le versement d'une aide financière à la Régie afin de lui permettre de réaliser ce projet;

ATTENDU QUE la Régie a pris l'orientation de confier à un mandataire dans le cadre d'un protocole d'entente signé entre les parties le 28 octobre 2021 pour la réalisation de ce projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De verser, au début du mois de janvier, la contribution de la Régie pour 2024 pour un montant de 350 000,00 \$ en concordance avec l'entente ainsi que les contributions des organismes et ministères au projet Réemploi+, ceux-ci s'élevant à environ 250 000,00 \$ pour cette année selon les sommes reçues par la Régie. La contribution de la Régie sera prise à même le budget de fonctionnement de 2024.

Résolution 2023-11-3151

**10.5 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT POUR LE PROGRAMME  
MITACS**

ATTENDU QUE la Régie est à la base de la fondation du projet Réemploi+ et de l'OBNL portant le même nom;

ATTENDU QUE le projet Réemploi+ consiste à mettre en place un système et une filière permettant de récupérer environ 20 % des matières ayant un potentiel de seconde vie de notre réseau d'écocentres;

ATTENDU QUE la Régie considère que le réemploi des matières est un moyen simple permettant le prolongement de durée de vie des objets qui, par le fait même, contribue à la réduction des gaz à effet de serre (GES);

ATTENDU QUE la Régie, en collaboration avec l'organisme Réemploi+, a obtenu une subvention de recherche de l'organisme scientifique pancanadien « MITACS » afin de soutenir financièrement le département des sciences fondamentales de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) pour un montant de 120 000,00 \$ permettant à deux professeurs de renom, soit Claude Villeneuve et Patrick Faubert de travailler avec deux étudiants à la maîtrise;

ATTENDU QUE les deux sujets de thèses devraient permettre de valider scientifiquement que le réemploi des matières permettrait une « *carbonneutralité* » des activités de notre réseau d'écocentres (environ 1 000 Tm éqCo<sub>2</sub>) ainsi que la réalisation d'un projet de déconstruction responsable permettant la « *maximisation du réemploi* » des matières afin que celles-ci soient revendues dans nos quincailleries;

ATTENDU QUE l'organisme Réemploi+ a dû contribuer à la hauteur de 30 000,00 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de ces deux thèses, ce montant servant de bourse d'études pour deux étudiants, échelonnée sur deux ans de recherche;

ATTENDU QUE les résultats obtenus serviront à la Régie afin d'interpeller, entre autres, les instances gouvernementales pour que le réemploi puisse obtenir un financement récurrent basé sur des données crédibles de l'effet concret et positif à la lutte aux changements climatiques;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à rembourser, à l'organisme Réemploi+ pour le paiement du programme MITACS, un montant de 34 492,50 \$ incluant les taxes applicables. Ce montant sera pris à même le budget de fonctionnement de la Régie.

Résolution 2023-11-3152

**11. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN SOUTIEN DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre depuis quelques années des services de soutien en technologie de l'information à toutes ses municipalités membres à l'exception de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean bénéficie également des services mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de convenir d'une entente intermunicipale pour formaliser l'offre de services rendus par la MRC dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 576 du Code municipal du Québec et du premier paragraphe de l'article 468.7 de la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le projet d'entente rédigé à cet effet, lequel est intitulé « Entente relative à la fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est »;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean bénéficie des services de soutien en technologie de l'information par les ressources de la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est en accord avec les termes de cette entente intermunicipale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

1947

QUE le conseil de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean accepte et adhère à l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

D'autoriser le président et le directeur général à signer ladite entente.

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS**

Aucune question de la part des citoyens.

**14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (6 DÉCEMBRE 2023 À ALMA)**

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 6 décembre prochain à 15 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Alma.

Résolution 2023-11-3153

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sur proposition de monsieur Louis Ouellet, la séance est levée à 15 h 27.

Véronique Fortin  
Vice-présidente

Guy Ouellet  
Directeur général

  
**RMR**  
Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean